

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

Lundi 12 juillet 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-Sales légalement tenue avec public, à la salle communautaire, en présence des membres du conseil, ce lundi le 12^{ième} jour de juillet 2021 à 19 heures, tous formant quorum sous la présidence de Mme Cindy Plourde mairesse, à laquelle étaient présent M. Vincent Simard, M. Raymond Gauthier, Mme Nancy Tremblay, M. Yvon Deschênes, Mme Annie Girard.

Absente : Mme Anne Bouchard-Martel

Le directeur général est aussi présent

Trois personnes dans l'assistance mais tous trois ont demandé de traiter chacun de leur sujet au début de la séance et ont quitté par la suite, soit les points 1.1.1 et le 13.1

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et déclare la séance ouverte

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay
2021-90**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que décrit ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL du 7 juin 2021

4. SUIVI AU PROCÈS VERBAL

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 Correspondance

7.2 Demande de participation financière

7.3 Acceptation des comptes

8. FONCTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE

8.1. Demande de remboursement du constat d'infraction personnelle par chef d'équipe

8.2. Camion de service Chevrolet Silverado 2006 - certificat de vérification mécanique-

Avis de réparations non effectuées-mise au rencart et vente par enchère public

- 8.3. Achat d'un camion de service de remplacement- GMC Sierra 5.3 L, année 2016-octroi de contrat
 - Roberval Chevrolet Buick GMC
- 8.4. Achat d'un deuxième camion de service – GMC Sierra année 2015 2500HD 4WD-octroi de contrat- Duchesne Auto Alma
- 8.5. Suite du dossier avec le vieux camion de service GMC Sierra 2003, 6 L- décision de vendre par enchère ou l'utiliser pour camping
- 8.6. Journalier adjoint -Avis de retraite-Affichage de poste à l'interne
- 8.7. Office d'habitation des 5 Fleurons—Acceptation du budget révisé au 01 juin 2021
- 8.8. Relève de la direction générale de la municipalité

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

- 10.1 Camping municipal -Remplacement du vieux VTT Yamaha- Achat d'une mule Kawasaki SX 4x4 XC R
 - année 2022 model SPECS i-octroi de contrat
- 10.2. Camping -Travaux de recouvrement de l'affiche de métal-octroi de contrat
- 10.3.Camping municipal- -Engagement au poste Responsable du camping-
- 10.4. Sentier pédestre- Recouvrement- Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure
 - Ministère de l'Éducation-Autorisation de présentation demande aide financière
- 10.5. Programme du Regroupement loisirs et sports (RLS) - bilan de santé municipal

11. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

- 11.1 Demande de dérogation mineure-dossier 109 rue Bouchard
- 11.2. Demande d'autorisation CPTAQ – J&R Savard Ltée, lot 5 398 170- Dossier no 432679

12. SÉCURITÉ CIVILE

13. VOIRIE MUNICIPALE

- 13.1. Contrat d'entretien des chemins durant les hivers 2018-2019,2019-2020,2020-2021- Prolongation des contrats pour 2021-2022 et 2022-2023, incluant contrats 4 kms Chemin St-André e Contrat cour de l'école
- 13.2. Demande d'achat d'une plaque vibrante

14. INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

14.1

15.DOSSIERS DIVERS

15.1

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. AJOURNEMENT AU 10 AOÛT 2021

- 18. Mot de bienvenue de la mairesse et début de l'ajournement de la séance du 12 juillet au 10 août 2021

19. Acceptation de l'engagement de M. Nicolas Blanchette au poste de journalier municipal adjoint

20. Démission de M. Nelson Blanchette au poste municipal de chef d'équipe travaux publics

21. Acceptation de l'engagement intérimaire de M. Jean Blanchette au poste de chef d'équipe travaux publics

22. Coordinatrice en loisirs et développement-demande de modification d'horaire du 30 août au 23 décembre 2021

23. Divers

a) Octroi d'un mandat à la firme PRO Gestion

24. Fixation de la prochaine séance et levée de la présente

3. ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DU 7 juin 2021

**IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay
2021-91**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal du 7 juin 2021 soit accepté tel que rédigé et transmis

4. SUIVI AU PROCÈS VERBAL

Le directeur-général informe le conseil du suivi de certains points discutés lors de la séance précédente.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse fait le résumé de toutes les activités et réunions dont elle a assisté depuis la dernière séance et partage les informations reçues.

6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Chacun des membres du conseil mentionne ce qu'il a fait depuis la dernière séance tout en donnant les informations relatives.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 Correspondance

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

**ET RÉSOLU à l'unanimité
2021-92**

QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance reçue que voici :

- **MAMH :**

Soutien financier pour la relance économique,
\$175 546.00 de plus dans la TECQ 2019-2023
portant le grand total à 930 896\$

- **MAMH :**
Révision du règlement sur la sécurité des
piscines résidentielles

7.2. Demandes de participation financière

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2021-93

Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers

Que ce conseil a pris connaissance des demandés de participations financières ci-dessous et a statué sur chacune:

- **CALACS ENTRE ELLES ROBERVAL :**

Campagne annuelle de financement -accepté
100\$

- **GOLF DES CÈDRES CHAMBORD :**

Tournoi de golf au profit de la Fondation du
Havre du Lac -st-Jean le 28 août- Accepté pour
un billet à 50\$ et le conseiller Raymond Gauthier
accepte d`y assister

7.3 Acceptation des comptes

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2021-94

ET **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE ce conseil accepte les comptes ci-dessous :

Séance du 12 juillet 2021

COMPTES PAYÉS	
1 Bell	110.12 \$
2 Bell	91.31 \$
3 Bell	88.53 \$
4 Hydro-Québec	1 107.97 \$
5 Hydro-Québec	642.12 \$
6 Hydro-Québec	434.61 \$
7 Hydro-Québec	420.58 \$

8	Telus	174.05 \$
9	Hélène Gagnon (camping)	14.92 \$
10	Hélène Gagnon (camping)	212.36 \$
11	Josée Gagnon (camping)	147.11 \$
12	Marcelle Munger (camping)	83.91 \$
13	Marcelle Munger (camping)	43.45 \$
14	Vincent Simard (coupe herbe)	287.43 \$
15	Nelson Blanchette (attaches remorques)	41.34 \$
16	Renaud Blanchette	37.74 \$
	total comptes payés	3 937.55 \$
	COMPTES À PAYER	
	Fournisseurs	Montant
17	Accessoires D'Autos Roberval	217.80 \$
18	Avocats Gaudreault Saucier	137.97 \$
19	Michel Beauseigle	1 635.00 \$
20	Mireille Bernard	500.00 \$
21	Coop	2 647.62 \$
22	Cuizen	350.72 \$
23	Électricité Gigavolt	11 451.51 \$
24	Équipement Louis Girard	123.34 \$
25	Environnex	347.22 \$
26	Ermitage St-Antoine	970.00 \$
27	Fond Info Territoire	10.00 \$
28	Garma	289.74 \$
29	Gazonnière Normandin	2 916.92 \$
30	Home Hardware	335.65 \$
31	Laboratoire Canalisation Souterraine	6 260.39 \$
32	Mégaburo	219.29 \$
33	Molson	-2 300.20 \$
34	Nutrinor	721.72 \$
35	PG Solutions	91.98 \$
36	Pneus & Mécanique Roberval	666.86 \$
37	Produits Lépine	378.37 \$
38	Refuge Animal	4 147.25 \$
39	Serrurier Larouche	217.28 \$
40	Signis	2 862.88 \$
41	Stantec	8 649.85 \$
42	Suspension Turcotte	599.70 \$
43	Télénet	109.23 \$
44	Tell-Tech	483.54 \$
45	Christian Tremblay	125.00 \$
46	Transport Sylvain Gaudreault	9 895.96 \$
47	UAP inc (Napa)	2 591.52 \$
48	Vision Informatik	48.87 \$
	total comptes à payer	57 702.98 \$
	TOTAL GÉNÉRAL:	61 640.53 \$

8. FONTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE

8.1. Demande de remboursement du constat d'infraction personnel par chef d'équipe

CONSIDÉRANT QU' en relation directe avec l'item 8.3.1. de la séance du 7 juin 2021, l'employé chef d'équipe M. Nelson Blanchette a aussi reçu un constat d'infraction personnel en tant que conducteur, dont la description suit:

-A conduit un véhicule routier dont le chargement n'était pas solidement retenu de manière à ce qu' aucune partie de celui-ci ne puisse se déplacer.

CONSIDÉRANT QUE les frais dudit constat d'infraction s'élève à 540\$, ce dernier demande au conseil de lui rembourser ce montant. Il a mentionné que pour économiser du temps à la municipalité quand il doit déplacer l'excavatrice sur de très courtes distances, il n'attachait pas toujours le véhicule;

CONSIDÉRANT que par la même occasion, la municipalité a dû aussi acquitter un constat d'infraction au montant de 1175\$ dont la description est :
-le propriétaire n'a pas soumis un véhicule lourd à la vérification mécanique exigée par la loi.

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

2021-95

Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers

Que ce conseil refuse de rembourser l'employé chef d'équipe M. Nelson Blanchette pour son infraction au montant de 540\$ et ce, pour les raisons suivantes :

-Il est de la responsabilité et de l'obligation du chef d'équipe municipal ainsi que du conducteur du véhicule de s'assurer de partir en tout temps sur les routes publiques avec des véhicules conformes dont la charge est solidement attachée , de même que voir à ce que ces véhicules aient été inspectés conformément à la loi, et ce, au même titre que de s'assurer de sa sécurité et celle de tout employé sous sa charge

8.2. Camion de service Chevrolet Silverado 2006 - certificat de vérification mécanique-Avis de réparations non effectuées- mise au rencart et vente par enchère public

CONSIDÉRANT que tel que discuté en plénière et à la séance du 7 juin où ce conseil avait demandé de reporter cet item à la présente, voici la situation :

Suite à la demande de vérification mécanique par la SQ du camion de services en titre et suite à la vérification mécanique fait par le garage accrédité Sylvain Langlais, la liste des défauts majeures et mineures est telle qu'il serait vraiment onéreux de faire réparer ce véhicule ;

CONSIDÉRANT que de plus, un avis nous a été expédié par la SAQ nous mentionnant que ce véhicule est sous l'effet d'une interdiction de circuler tant qu'on ne fournit pas la preuve qu'il a été réparé;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2021-96

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil demande de mettre ce camion de services **Chevrolet Silverado 2006** au rancart ;

QUE ce camion soit vendu par enchère public au plus offrant ;

QUE le prix de vente minimal de départ est fixé à 600\$ taxes en sus;

QUE toute personne intéressée à déposer une offre peut visiter ce camion de service stationné dans la cour du garage municipal;

QUE toutes offres soient acheminées par écrit dans une enveloppe cachetée portant la mention : offre pour camion de services **Chevrolet Silverado 2006** et être acheminée au bureau de la municipalité au plus tard le mercredi 11 août 2021 à 16h 30;

QUE le conseil adjugera ledit camion au plus offrant lors de sa séance de conseil du 16 août 2021;

QUE ce camion est vendu sans garantie aucune, toute personne intéressée déclarant l'avoir vu et en être satisfait.

**8.3. Achat d'un camion de service de remplacement- GMC
Sierra 5.3 L, année 2016-octroi de contrat
Roberval Chevrolet Buick GMC**

CONSIDÉRANT QU`afin de remplacer le camion de services de l`item précédent pour les besoins municipaux , il y a lieu d`en acquérir un nouveau;

CONSIDÉRANT la rareté des camions (pick-up) par les temps qui courent, des recherches ont été entreprises ici et là sur internet et dans les cours de garage afin d`en trouver un usagé dans les meilleures conditions possibles et au meilleur coût possible puisque c`est ce que le conseil municipal désirait;

CONSIDÉRANT qu`au final des soumissions ont été demandées que voici :

-LG Automobile Lté Roberval : CAMION Ford 2017 F-150 4x4 couleur bleu 46 255 Km coût : 44 225\$ taxe incluses

-Roberval Chevrolet Buick GMC : camion GMC Sierra 1500 2016 5.3 litres odomètre : 46 255 Km couleur gris coût : 41 965.88 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2021-97

ET RÉSOLU à l`unanimité

QUE ce conseil-octroi le contrat d`achat d`un camion de service à : Roberval Chevrolet Buick GMC pour un camion GMC Sierra 1500 2016 5.3 litres odomètre : 46 255 Km couleur gris pour le coût de 41 965.88 \$ taxes incluses

QUE les coûts pour cette dépense non prévue au budget soient payés comptant sans aucun financement et entièrement à même le surplus accumulé de la municipalité.

8.4. Achat d`un deuxième camion de service – GMC Sierra année 2015 2500HD 4WD-octroi de contrat- Duchesne Auto Alma

CONSIDÉRANT que l`autre camion de service est aussi à remplacer (GMC Sierra 2003), il y a lieu d`en acheter tout de suite un nouveau pour les besoins municipaux;

CONSIDÉRANT la rareté des camions (pick-up) par les temps qui courent, des recherches ont été entreprises ici et là sur internet et dans les cours de garage afin d`en trouver un usagé dans les meilleures conditions possibles et au meilleur coût possible puisque c`est ce que le conseil municipal désirait;

CONSIDÉRANT qu'au final des soumissions ont été demandées que voici :

- Roberval Chevrolet Buick GMC : a répondu par courriel qu'il n'avait plus de camions de disponibles et que ça fait un mois qu'il nous surveille ça mais très rares

- Duchêne Méga Centre d'occasion Alma :
GMC Sierra 2500 HD 4 WD Crew Cab LWB 2015 couleur gris
odomètre : 130 700 km coût : 42 983,40\$ incluant taxes

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2021-98

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil octroi le contrat d'achat d'un camion de service à Duchêne Méga Centre d'occasion Alma pour un camion de marque

GMC Sierra 2500 HD 4 WD Crew Cab LWB 2015 couleur gris
odomètre : 130 700 km pour le coût de 42 983,40\$ incluant les taxes

QUE les coûts pour cette dépense non prévue au budget soient payés comptant sans aucun financement à 50 % à même le surplus accumulé de la municipalité et à 50% à même le transfert à l'état des activités d'investissement (prévu au budget) dans le code 03 310 724.

8.5. Suite du dossier avec le vieux camion de service GMC Sierra 2003, 6 L- décision de vendre par enchère ou l'utiliser pour camping

CONSIDÉRANT QU'en relation directe avec l'item précédent (8.4.), le directeur- général demande au conseil ce qu'il advient du camion de service **GMC Sierra 2003**, est-ce qu'on l'envoie au camping pour l'usage par le journalier du camping au besoin ou est-ce qu'on le vend par enchère public au plus offrant comme l'autre camion de service de l'item 8.2 précédent;

CONSIDÉRANT QUE ce camion est toujours en état de fonctionner sur les chemins publics mais devient de plus en plus inquietant s'il était exigé une vérification mécanique par la SQ, mais ce n'est pas le cas présentement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2021-99

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil ne désire pas mettre ce camion à l'usage du camping puisqu'il exigera tôt ou tard des réparations qui s'ajouteront au budget ;

QUE ce conseil demande de mettre ce camion de services **GMC Sierra 2003** en vente publique par enchère au plus offrant;

QUE le prix de vente minimal de départ est fixé à **1 500\$ taxes en sus**;

QUE toute personne intéressée à déposer une offre peut visiter ce camion de service stationné dans stationnement principal devant le camping municipal;

QUE toutes offres soient acheminées par écrit dans une enveloppe cachetée portant la mention : offre pour camion de services **GMC Sierra 2003** et être acheminée au bureau de la municipalité au plus tard le mercredi 11 août 2021 à 16h 30;

QUE le conseil adjugera ledit camion au plus offrant lors de sa séance de conseil du 16 août 2021;

QUE ce camion est vendu sans garantie aucune, toute personne intéressée déclarant l'avoir vu et en être satisfait.

8.6. Journalier adjoint -Avis de retraite-Affichage de poste à l'interne

CONSIDÉRANT QUE le directeur-général avise le conseil que le journalier-adjoint municipal Jean blanchette embauché depuis le 07 mai 1996 a avisé par écrit en date du 16 juin 2021 qu'il se prévalait du droit de retraite à compter du 8 août 2021, soit au retour de vacances du chef d'équipe;

Ainsi l'appel de candidatures pour le remplacer a été affiché à l'interne le 6 juillet 2021 et en fonction de la convention collective (12.01) durant un minimum de 5 jours ouvrables;

CONSIDÉRANT qu'en date du 7 juillet 2021, l'employé journalier du camping Nicolas Blanchette engagé par la résolution 2021-51 du 19 avril 2021 a déposé sa candidature au poste en titre. Il est à noter que ce dernier est le fils du directeur-général, ce dernier se retirant des discussions lors du processus d'embauche ou

autre mais pour la présente, ne fait que donner l'information au conseil;

De plus, le 12 juillet 2021, l'employé Jean blanchette a mentionné au DG que, pour ne pas laisser le poste du camping à découvert en attendant un prochain candidat, qu'il accepterait de terminer la saison du camping et ce même s'il avait donné son avis pour le 8 août.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Cindy Plourde 2021-100

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil demande à la coordinatrice en loisirs Mme Héléne Gagnon de rédiger une évaluation du travail accompli du Journalier du camping Nicolas Blanchette, depuis son embauche;

QUE considérant que ce dernier est le fils du directeur-général et qu'àfin afin d'éviter tout conflit d'intérêt, que ce soit Mme Héléne Gagnon ainsi avec le comité des ressources humaines (conseiller Raymond Gauthier et le conseiller Yvon Deschênes) qui soient chargés de rencontrer Nicolas Blanchette en entrevue et d'émettre leur recommandation au conseil, et ce, suite aux vacances de Mme Gagnon , soit entre le 2 et 8 août;

QUE ce conseil statuera officiellement à ce sujet lors de la présente séance qui sera ajournée le 10 août 2021 à 19 heure puisque le dg sera de retour de retour de vacances.

8.7. Office d'habitation des 5 Fleurons—Acceptation du budget révisé au 01 juin 2021

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation des 5 fleurons a fait parvenir en date du 1^{er} juin 2021 son budget révisé , pour approbation par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que pour l'OH de St-François-de-Sales, les prévisions budgétaires sont les suivantes :

	Approuvé précédent	cumulatif
Revenus	52 980\$	52 980\$
Dépenses	71 483\$	72 494\$
Déficit	18 503\$	19 514\$
Contribution SHQ (90%)	16 653\$	17 563\$

Contribution municipal (10%) 1 850\$

1 951\$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes
2021-101

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité St-François-de-Sales approuve révisions budgétaires 2021 expédiée en date du 1 juin 2021 tels que déposées et brièvement décrites en préambule;

QUE ce conseil accepte d'acquitter sa part des coûts pour l'exercice 2021 pour un montant de 1 951\$.

8.8. Relève de la direction générale de la municipalité

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2020-205 de la séance de conseil du 7 décembre 2020, ce dernier octroyait un mandat à la firme PRO-GESTION pour l'élaboration d'un diagnostic organisationnel de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'élaboration, le directeur-général a fait connaître sa date prévue pour sa retraite qui serait aux alentours de mai 2023, sans toutefois en fixer la journée;

CONSIDÉRANT la présente pénurie de main d'œuvre dans tous les domaines, il y a maintenant lieu d'organiser la relève dès maintenant puisqu'il faudra prévoir beaucoup de support au nouveau candidat en poste, qui, selon Pro-gestion devrait être d'au moins 18 mois afin que la transition ne soit pas brutale pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que le dg est favorable à offrir ce support mais à la condition que son emploi et salaire soit couvert par un contrat de travail dûment autorisé et signé par les parties;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay
2021-102

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil est même favorable à entamer le processus de recrutement de candidatures dès septembre 2021, si bien sûr le dg est en faveur puisque ceci n'est pas une démotion ou une rétrogradation;

QU'afin que ce processus se fasse dans le respect des deux parties et dans l'ordre, ce conseil mandate le dg à demander à la

firme PRO-GESTION une offre de services pour l'accompagnement de tout le processus, soit et non limitativement ;

- rédaction d'appel de candidature et entrevues
- rédaction d'un contrat de travail avec DG actuel pour toute la période d'accompagnement
- rédaction d'un contrat de travail pour le nouveau DG
- etc.

QUE ce conseil accordera ou non ledit mandat dès la séance de conseil du 16 août 2021.

9.PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question n'a été soulevée puisqu'aucun public

10.LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Camping municipal -Remplacement du vieux VTT Yamaha- Achat d'une mule Kawasaki SX 4x4 XC R année 2022 model SPECS i-octroi de contrat

CONSIDÉRANT que le VTT du camping de marque Yamaha 1996 350 cc est désuet et toujours brisé, il y a lieu de le remplacer pour les besoins du camping ;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus utile de faire l'acquisition d'une mule (VTT avec dompeur arrière) ;

CONSIDÉRANT la rareté de tous les véhicules tout-terrain apparemment en raison de la pandémie, selon les vendeurs de tous les concessionnaires ;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandé, que voici :

-Centre du sport Lac-st-Jean Chambord ; MULE SX 4x4 XC R année 2022 Model SPECS coût 11 7775.48\$ taxes en sus

-Zone KUBOTA Chicoutimi véhicule d'utilité RTV 520 coût 15 220.70\$ taxes en sus

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2021-103

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil accepte d'acquérir un véhicule d'utilité flambant neuf et pour ce faire octroie le contrat d'achat à Centre du sport Lac-st-Jean Chambord ; MULE SX 4x4 XC R année 2022 Model SPECS pour le coût 11 7775.48\$ taxes en sus

QUE ce véhicule soit commandé au plus vite puisqu'il y en aucun de disponible en magasin et il peut être très lent à arriver vu la rareté;

QUE pour ce qui est du vieux VTT de marque , Yamaha 1996 350 cc ,ce conseil désire qu'il soit vendu au plus offrant par enchère publique avec prix minimal de départ à 250\$:

QUE toute personne intéressée à déposer une offre pour ce VTT peut le visiter au camping municipal;

QUE toutes offres soient acheminées par écrit dans une enveloppe cachetée portant la mention : offre pour VTT Yamaha 1996 et être acheminée au bureau de la municipalité au plus tard le mercredi 11 août 2021 à 16h 30;

QUE le conseil adjugera ledit vtt au plus offrant lors de sa séance de conseil du 16 août 2021;

QUE ce VTT est vendu sans garantie aucune, toute personne intéressée déclarant l'avoir vu et en être satisfait.

10.2. Camping -Travaux de recouvrement de l'affiche de métal-octroi de contrat

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à Rénovation NADA inc. dont le travail consiste à rafraîchir l'affiche principale du camping en lui faisant un cadrage, la recouvrir d'un revêtement, peinture , changer lumière , scellement de fissures etc. pour lesquels travaux s'élèveraient à 1640.00\$ taxes en sus en fonction d'une soumission déposée en date du 9 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2021-104

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil accepte d'accorder le contrat de rafraîchissement de l'affiche principale du camping municipal en fonction de la soumission soumise en date du 9 juin 2021 de l'entreprise Rénovation NADA inc. pour le coût de 1640? Taxes en sus

10.3.Camping municipal- Engagement au Poste de responsable du camping

CONSIDÉRANT que le poste de responsable du camping n'avait toujours pas été comblé depuis le départ de Mme Myriam Simard

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidature a été fait dont une candidature a été reçue répondant partiellement aux critères recherchés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard **2021-105**

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil accepte d'engager Mme Linda Néron à titre de responsable du camping municipal en fonction des clauses de la convention collective en vigueur;

QU'étant une nouvelle employée, le conseil lui reconnaît une expérience certaine en animation mais pas en gérance mais le conseil lui accorde tout de même 90% du salaire prévu à la convention pour ce poste;

QUE ce conseil réévaluera Mme Néron suite à la présente saison en respectant la clause de la période d'essai selon la convention collective.

10.4. Sentier pédestre- Recouvrement- Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure
-Ministère de l'Éducation-Autorisation de présentation demande aide financière

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de présenter une demande financière pour le recouvrement de matériaux granulaires pour son sentier pédestre menant au camping;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

2021-106

APPUYÉ par M. Vincent Simard

ET RÉSOLU à l'unanimité

- QUE le conseil de la municipalité Saint-François-de-sales autorise la présentation du projet de recouvrement du sentier pédestre au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
- QUE le conseil de la municipalité Saint-François-de-sales s'engage payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- QUE le conseil de la municipalité Saint-François-de-sales désigne la coordonnatrice en loisirs et développement Mme Hélène Gagnon comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

10.5. Programme du Regroupement loisirs et sports (RLS) - bilan de santé municipal

Considérant que le programme du RLS « bilan de santé » a principalement pour but de développer des projets porteurs et

d'offrir un soutien professionnel aux municipalités rurales qui disposent de peu de ressources ;

Considérant que ce programme permettrait de développer une vision commune du développement du loisir et du sport dans notre municipalité ;

Considérant l'opportunité de recevoir un accompagnement professionnel pour guider une démarche de réalisation d'un portrait de l'ensemble des enjeux de loisirs et de sports de notre municipalité ;

Considérant l'occasion d'augmenter le financement pour la réalisation d'actions ou de projets et de répondre à un ou des besoins de nos citoyens ;

Considérant la possibilité de bonifier l'offre de services de qualité et/ou les infrastructures dans notre municipalité ;

Considérant que ce programme permettrait de développer de l'expérience et des connaissances dans la réalisation de projets en loisirs, en sports et en plein air ;

Considérant que cet accompagnement par le RLS permettrait à notre population de bouger davantage, de renforcer le sentiment d'appartenance et possiblement d'attirer de nouvelles familles ;

Considérant que la municipalité sera maître d'œuvre, à la suite de l'évaluation des besoins, de choisir et de prioriser les actions ou les projets qu'elle voudra développer ;

Considérant que le RLS a une expertise en loisir et qu'il pourra offrir un soutien au comité de citoyen pour la planification et le suivi tout au long du processus et qu'il représente un acteur neutre qui pourra guider le comité lorsque des enjeux ou des difficultés se présenteront ;

Considérant qu'une évaluation des résultats sera effectuée à la fin de l'accompagnement et que l'ensemble des connaissances acquises pourra être transférées à l'ensemble des municipalités rurales du Saguenay-Lac-St-Jean ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard, **2021-107**

ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte et engage la municipalité, si elle est sélectionnée, sur une période maximale de douze (12) mois à respecter les balises du programme « bilan de santé » soit de :

- 1- Dresser, avec le RLS, le portrait des enjeux actuels sur l'activité physique, le bénévolat, les camps de jour, les

- infrastructures, le loisir culturel, le plein air et le sport, via une démarche structurée sous forme de « bilan de santé » ;
- 2- Contribuer à la mise en place d'un comité de travail composé de spécialistes et de citoyens ;
 - 3- Identifier, en collaboration avec le RLS, des actions ou projets à réaliser afin de répondre adéquatement aux enjeux soulevés dans le bilan de santé ;
 - 4- Réaliser toutes les étapes de conceptualisation des actions ou projets sélectionnés (planification, conception, réalisation, aménagement, opérations, utilisation et bilan) ;
 - 5- Déposer des demandes d'aides financières dans d'autres programmes, si les actions ou projets identifiés ont des besoins supérieurs à l'aide octroyée par le RLS.

QUE le conseil mandate et autorise la coordonnatrice en loisirs et développement Mme Hélène Gagnon à accompagner toutes démarches requises dans ce dossier avec le RLS et le comité et à signer tout document relatif nécessaire.

11.AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11.1 Demande de dérogation mineure-dossier 109 -111 rue Bouchard

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Deschenes est propriétaire d'un emplacement résidentiel situé en zone agricole A2, d'une superficie de 1 887,6 mètres carrés sis au 109-111, rue Bouchard, sur le lot numéro 5 398 370 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire régulariser l'implantation d'un garage résidentiel d'une largeur de 20,88 mètres, d'une profondeur de 14,15 mètres, d'une hauteur de 7,10 mètres et d'une superficie totale de 266,10 mètres carrés à une distance de 0,15 mètre de la limite de la propriété arrière;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul arrière devra être réduite de 0,85 mètre en deçà du minimum exigé par l'article 27 du règlement de zonage numéro 2018-04 qui est de 1,0 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la superficie maximale autorisée pour les bâtiments accessoires devra être haussée de 106,1 mètres carrés au-delà du maximum autorisé par l'article 48 du règlement de zonage numéro 2018-04 qui est de 160,0 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur maximale autorisée pour les bâtiments accessoires devra être haussée de 0,6 mètre au-delà du maximum par l'article 48 du règlement de zonage numéro 2018-04 qui est de 6,5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysé par le comité consultatif d'urbanisme, lequel par sa résolution 2021-003

recommande au conseil municipal **d'accepter** cette dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

APPUYÉ par M. Vincent Simard

2020-108

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure décrite en préambule telle que recommandée par le CCU.

11.2. Demande d'autorisation CPTAQ -- J&R Savard

Ltée, lot 5 398 170- Dossier no 432679

CONSIDÉRANT que l'entreprise J&R Savard Ltée est propriétaire du lot 5 398 170 du cadastre du Québec sur lequel est en opération de façon intermittente une sablière/gravière;

CONSIDÉRANT que l'entreprise J&R Savard Ltée désire agrandir sur une superficie de 4.00 hectares la sablière/gravière en opération de façon intermittente;

CONSIDÉRANT que la sablière/gravière se trouve à l'intérieur de la zone agricole permanente de la municipalité de Saint-François-de-Sales;

CONSIDÉRANT que pour l'agrandissement de la sablière/gravière en opération non continue l'entreprise J&R Savard Ltée doit déposer et obtenir une autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que pour le traitement de la demande d'autorisation la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec doit obtenir de la Municipalité de Saint-François-de-Sales une recommandation;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-Sales désirent emprunter les critères connus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ)

et le contenu actuel du règlement de zonage pour formuler leur avis à la CPTAQ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raymond Gauthier

2021-109

APPUYÉ par Madame Nancy Tremblay

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-Sales appuient la demande d'autorisation déposer par l'entreprise J&R Savard Ltée pour les motifs suivants :

- Le potentiel agricole ARDA du lot et des lots avoisinants est moyen à faible (4 pt 5 pt 7 rt);
- Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agricultures sont limitées compte tenu que ce dernier fait déjà l'objet d'une utilisation à des fins autre qu'agricole à savoir l'exploitation d'une sablière/gravière autorisée par la commission au dossier # 201798;
- Le projet du requérant n'a pas d'incidence sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole présente sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-Sales;
- Le projet ne déroge pas au règlement de zonage quant aux usages permis et au cadre normatif applicable à la zone 2A où les établissements reliés à l'industrie extractive sont permis, dans la mesure où l'exploitation pourra se réaliser dans le respect des dispositions connues au règlement de zonage concernant la protection du corridor routier panoramique (article 169 du règlement de zonage # 2018-04).

12.SÉCURITÉ CIVILE

13.VOIRIE MUNICIPALE

- 13.1. Contrat d'entretien des chemins durant les hiver 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021- Prolongation des contrats pour 2021-2022 et 2022-2023, incluant le contrat de 4 kms Chemin St-André et le Contrat cour de l'école**

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien des chemins durant les hivers 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, accordé à

l'entreprise JSM inc. par la résolution 2018-148 du 1^{er} octobre 2018 en est normalement rendu à échéance, dont le coût total pour les 3 années était de 225 453\$ taxes en sus pour une longueur de 24.1 kms;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2020-154 de la séance de conseil du 5 octobre 2020, le conseil acceptait la cession des trois contrats ci-dessous détenus par 9342-8969 Québec inc./Les Entreprises JSM de façon définitive et autorisait du même coup le transfert desdits contrats;

CONSIDÉRANT que la loi le permettant, le conseil s'était prévalu de la clause ci-dessous en l'insérant au cahier des charges lors du processus de soumission, l'article 3.4.1 que voici intégralement :

3.4.1 Durée de contrat supplémentaire optionnelle

À l'échéance du terme du contrat de trois ans prévus à l'article 3.4 il sera loisible à la Municipalité de Saint-François-de-Sales seule, de renouveler pour une période supplémentaire de deux ans, le présent contrat;

Dans l'éventualité où la Municipalité de Saint-François-de-Sales se prévalait du droit de prolonger le contrat pour une période additionnelle de deux ans, les paiements seront effectués selon le même mécanisme et ils seront égaux aux versements de la troisième année du contrat prévu à l'article 3.4. majoré de l'indice des prix à la consommation applicable à la troisième année;

Le montant total de la deuxième année optionnelle sera égal au montant total de la première année optionnelle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de statistique Canada, l'indice des prix à la consommation est de 3.6% pour mai 2020 à mai 2021;

CONSIDÉRANT que le contrat initial a été donné en fonction d'une longueur totale de chemins à entretenir de 24.1 km et que cette longueur demeure la même pour le prochain exercice;

CONSIDÉRANT que pour la troisième année du contrat soit l'année 2020-2021, les paiements ont été effectués pour un total de 79 838\$ taxes en sus, donc pour les 2 prochaines années le montant du contrat annuel sera payé comme suit :

2021-2022: 79 838\$ + 2 874.17(3.6%) = **82 712.17\$** taxes en sus

2022-2023 : même montant que la 1^{ère} année d'option soit
82 712.17\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT que par la même occasion, il y a aussi lieu de prolonger de deux années supplémentaires le contrat d'entretien de 4 kms du chemin St-André accordé par la résolution 2018-165 de la séance du 5 novembre 2018, et ce, en fonction de la même formule et où les paiements de la dernière année 2020-2021 totalisaient 6 696 taxes en sus, donc pour les 2 prochaines années le montant du contrat annuel pour ce contrat de 4 kms du chemin St-André sera payé comme suit :

2021-2022: $6\ 696\$ + 241.06(3.6\%) = 6\ 937.06\$$ taxes en sus

2022-2023 : même montant que la 1^{ère} année d'option soit
6 937.06\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'encore par la même occasion, il y a aussi lieu de prolonger de deux années supplémentaires le contrat de déneigement de la cour de l'école accordé par la résolution 2018-164 de la séance du 5 novembre 2018, et ce, en fonction de la même formule et où les paiements de la dernière année 2020-2021 totalisaient **2 462\$** taxes en sus, donc pour les 2 prochaines années le montant du contrat annuel pour le contrat de la cour de l'école sera payé comme suit :

-2021-2022: $2\ 462\$ + 88.64(3.6\%) = 2\ 550.64\$$ taxes en sus

-2022-2023 : même montant que la 1^{ère} année d'option soit
2 550.64\$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard

PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay **2021-110**

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil prolonge le contrat d'entretien des chemins durant les hivers 2021-2022 et 2022-2023, soit pour une période additionnelle de deux années par rapport au contrat initial, et ce aux conditions stipulées au cahier des charges et en fonction des coûts stipulés et prévus à l'article 3.4.1 à savoir :

-2021-2022: $79\ 838\$ + 2\ 874.17(3.6\%) = 82\ 712.17\$$ taxes en sus

-2022-2023 : même montant que la 1^{ère} année d'option soit

82 712.17\$ taxes en sus

QUE ce conseil prolonge aussi de deux années supplémentaires le contrat d'entretien de 4 kms du chemin St-André accordé par la résolution 2018-165 de la séance du 5 novembre 2018, et ce en fonction de la même formule et où les paiements de la dernière année 2020-2021 totalisaient 6 696 taxes en sus, donc pour les 2 prochaines années le montant du contrat annuel pour ce contrat de 4 kms du chemin St-André sera payé comme suit :

-2021-2022: $6\ 696\$ + 241.06(3.6\%) = 6\ 937.06\$$ taxes en sus
-2022-2023 : même montant que la 1^{ère} année d'option soit **6 937.06\$** taxes en sus;

QUE ce conseil prolonge aussi de deux années supplémentaires le contrat de déneigement de la cour de l'école accordé par la résolution 2018-164 de la séance du 5 novembre 2018, et ce, en fonction de la même formule et où les paiements de la dernière année 2020-2021 totalisaient **2 462\$** taxes en sus, donc pour les 2 prochaines années le montant du contrat annuel pour le contrat de la cour de l'école sera payé comme suit :

-2021-2022: $2\ 462\$\$ + 88.64\$(3.6\%) = 2\ 550.64\$$ taxes en sus

-2022-2023 : même montant que la 1^{ère} année d'option soit **2 550.64\$** taxes en sus.

13.2. Demande d'achat d'une plaque vibrante

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu d'acquiescer une nouvelle plaque vibrante pour les besoins des travaux municipaux de tout genre, où un tel équipement coûte 2 359. 95\$ selon une offre de UAP-NAPA

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Girard,

2021-111

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil accepte et autorise l'achat d'une plaque Vibrante MVC64VHW pour le coût de 2 359. 95\$ et que celle-ci soit achetée chez UAP-NAPA.

14. INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

15. DOSSIERS DIVERS

Aucun ajout

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue

17. Ajournement de la présente séance

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay
2021-112
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la présente séance est ajournée au 10 août 2021
il est 20h40.

Suite de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-Sales légalement tenue avec public, à la salle communautaire, en présence des membres du conseil, ce mardi le 10^{ème} jour d'août 2021 à 19 heures, tous formant quorum sous la présidence de Mme Cindy Plourde mairesse, à laquelle étaient présent M. Vincent Simard, M. Raymond Gauthier, Mme Nancy Tremblay, M. Yvon Deschênes, Mme Anne Bouchard-Martel a assisté par vidéo-conférence.

Absente : Mme Annie Girard

Le directeur général est aussi présent

18. Mot de bienvenue de la mairesse et début de l'ajournement de la séance du 12 juillet au 10 août 2021

La mairesse souhaite la bienvenue à tous

19. Acceptation de l'engagement de M. Nicolas Blanchette au poste de journalier municipal adjoint

Il est à noter que puisque M. Nicolas Blanchette est le fils du directeur- général, pour éviter tout conflit d'intérêt ce conseil complètement de la salle communautaire pour laisser le conseil délibérer à ce sujet et reviendra pour inscrire la décision finale lorsque demandé;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-100 du 12 juillet 2021 relatif à l'affichage du poste de journalier adjoint municipal suite à l'avis du départ à la retraite de M. Jean Blanchette , le poste a été affiché à l'interne tel que requis;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-51 de la séance du 12 avril 2021 où ce conseil acceptait l'embauche de M. Nicolas Blanchette au poste de journalier du camping;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage à l'interne, M. Nicolas Blanchette a déposé sa candidature pour le poste de journalier municipal adjoint;

CONSIDÉRANT que le conseil avait demandé à la coordonnatrice en loisirs de faire une évaluation du travail accompli par Nicolas depuis son embauche au camping et aussi de rencontrer ce dernier avec le comité des ressources humaines sans le DG, ce qui a été fait;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du rapport d'évaluation du 15 juillet 2021 et un résumé de la rencontre du comité RH en date du 5 août, l'engagement de M. Nicolas Blanchette à ce poste est recommandé au conseil;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

APPUYÉ par Mme Nancy Tremblay **2021-113**

ET UNANIMEMENT résolu

QUE ce conseil accepte et confirme l'engagement de M. Nicolas Blanchette au poste de journalier adjoint municipal en remplacement de M. Jean Blanchette;

QUE ce conseil accepte d'offrir 100% du salaire prévu dans la convention collective en vigueur pour ce poste compte tenu qu'il lui avait été déjà reconnu 100% du salaire lors de l'embauche pour le poste de journalier du camping, incluant toutes les conditions et avantages de ladite convention.

20. Démission de M. Nelson Blanchette au poste municipal de chef d'équipe travaux publics

CONSIDÉRANT que le DG tient à informer le conseil d'un fait nouveau et très important qu'il doit savoir qu'en date du 9 août 2021, le chef d'équipe travaux publics M. Nelson Blanchette, engagé par la résolution 2008-106 du 2 septembre 2008 a rencontré le directeur-général le 9 août 2021 à 13h30 pour signifier qu'il donnait sa démission officielle dès la même après-midi et effective à 16h et ce, pour diverses raisons personnelles et nouvel emploi qu'il ne peut laisser passer, démission sans aucun autre avis ou pré-avis;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

APPUYÉ par M. Yvon Deschênes **2021-114**

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE malgré sa stupéfaction, ce conseil prend acte de ladite démission;

QUE ce conseil demande au DG de prendre les moyens pour enclencher le processus d'appel de candidatures le plus rapidement possible, bien sûr en tenant compte de la convention collective et de demander si besoin, le support de la firme PRO-GESTION.

21. Acceptation de l'engagement intérimaire de M. Jean Blanchette au poste de chef d'équipe travaux publics

CONSIDÉRANT la résolution 2021-100 de la séance du 12 juillet 2021 relativement à l'affichage du poste de journaliste adjoint municipal suite à l'avis du départ à la retraite de M. Jean Blanchette au retour de vacances du chef d'équipe aux travaux publics soit le 9 août 2021, le DG mentionne au conseil que suite à la démission du chef d'équipe, il est allé rencontrer M. Jean Blanchette pour lui demander s'il accepterait de prendre le poste de chef d'équipe par intérim en attendant de combler ce poste et aussi surtout, afin d'assister et de former le journaliste municipal adjoint Nicolas Blanchette de façon à l'accompagner dans les prochains travaux à faire et à terminer ce qui reste à faire, puisque ce conseil a confirmé l'engagement de ce dernier par la résolution 2021-113 de la présente séance (item 19 précédemment);

CONSIDÉRANT que M. Jean Blanchette accepte de nous dépanner et du coup, accepte le poste de chef d'équipe par intérim en attendant de combler ce poste mais demande de faire le plus vite possible;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

APPUYÉ par Mme Nancy Tremblay

2021-115

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil exprime sa reconnaissance envers M. Jean Blanchette qui agit actuellement en personne responsable;
QUE ce conseil accepte d'accorder et de nommer M. Jean Blanchette au poste de chef d'équipe des travaux publics par intérim à compter du 11 août 2021 et ce, tant que ce poste ne sera pas comblé par un remplaçant;

QUE ce dernier bénéficiera du salaire et de tous les avantages sociaux prévus par ce poste en vertu de la convention collective.

22.Coordonnatrice en loisirs et développement-demande de modification d'horaire du 30 août au 23 décembre 2021

CONSIDÉRANT la demande de la coordonnatrice en loisirs et développement Mme Hélène Gagnon à l'effet d'obtenir l'autorisation du conseil afin de modifier son horaire de travail pour concilier sa vie famille-travail-études tout en conservant 24 heures pour notre municipalité et 11 pour la MRC;

CONSIDÉRANT que notre municipalité ne sera aucunement perdante suite à cette modification;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

2021-116

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil autorise la demande de modification d'horaire de la coordonnatrice en loisirs et développement Mme Hélène Gagnon, tel que demandé et en autant que les heures soient respectées, le tout à partir du 30 août au 23 décembre 2021.

23. Divers

a) Octroi d'un mandat à la firme PRO Gestion

CONSIDÉRANT la résolution 2021-102 de la séance du 12 juillet 2021 (item 8.8) où ce conseil mandatait le d.g. à demander une proposition de services professionnels pour supporter le processus de recrutement dans le dossier de la relève de la direction municipale (DG);

CONSIDÉRANT qu'en date du 4 août 2021 la firme PRO-GESTION faisait parvenir son offre de services pour le processus d'embauche et rédaction de contrats de travail prévu en 6 différentes phases et dont les honoraires totaux du mandat sont de 5 460\$ taxes en sus plus dépenses de déplacement et restauration si nécessaire. Il est à noter que seules les heures effectivement travaillées seront facturées;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2021-117

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil accorde le mandat demandé à la firme PRO-GESTION pour le processus d'embauche et rédaction de contrats de travail prévu en 6 différentes phases et dont les honoraires totaux du mandat sont de 5 460\$ taxes en sus plus dépenses de déplacement et restauration si nécessaire. Il est à noter que seules les heures effectivement travaillées seront facturées, le tout tel que décrit dans l'offre de services en date du 4 août 2021.

24. Fixation de la prochaine séance et levée de la présente

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

2021-118

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la prochaine séance est fixée au lundi 13 septembre 2021 à 19 heure telle que prévu au calendrier des séances;

QUE la présente est levée , il est 20h 39

Cindy Plourde Mairesse

Renaud Blanchette D.G.